



Projet cofinancé par



Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers

# PROJET PETRARCA (4)

PLAN RÉGIONAL POUR LA FORMATION  
CIVIQUE ET LINGUISTIQUE DES  
RESSORTISSANTS  
DE PAYS TIERS

**PARCOURS D'ÉDUCATION CIVIQUE  
POUR LES ADULTES ÉTRANGERS**

en collaboration avec



*Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca  
Ufficio Scolastico Regionale per il Piemonte  
Direzionale Generale*

# LE TRAVAIL

## LES OBLIGATIONS FISCALES



# TRAVAILLER

➔ EN RÈGLE = **AVEC** UN CONTRAT DE TRAVAIL

➔ AU NOIR = **SANS** CONTRAT DE TRAVAIL  
(ILLÉGAL ET SANS AUCUN DROIT)

**CONTRAT DE TRAVAIL** : C'EST UN DOCUMENT SIGNÉ PAR L'EMPLOYEUR ET PAR L'EMPLOYÉ

À LA FIN DU MOIS LE TRAVAILLEUR REÇOIT SA **FICHE DE PAIE** :

ON Y TROUVE LA **RÉMUNÉRATION** (LE SALAIRE) ET LES **CONTRIBUTIONS** (LES TAXES POUR LA RETRAITE ET LES SOINS DE SANTÉ)



## LE TRAVAIL PEUT ÊTRE :

TRAVAIL **SALARIÉ** = TRAVAIL AVEC PATRON  
(OUVRIER, MAÇON, CAISSIER,  
AUXILIAIRE DE VIE, EMPLOYÉ,  
INFIRMIER, SERVEUR...)



TRAVAIL **INDÉPENDANT** =  
TRAVAILLER AUTONOME = TRAVAIL SANS PATRON  
(PROPRIÉTAIRE DE MAGASIN, VENDEUR AMBULANT,  
PLOMBIER...)



POUR TRAVAILLER SEUL, TU DOIS DEMANDER  
UN **NUMÉRO DE TVA** À **L'AGENZIA DELLE ENTRATE**  
(Administration Fiscale)

## TU CHERCHES DU TRAVAIL ?



VA AU CENTRE POUR L'EMPLOI



VA DANS LES AGENCES INTÉRIM



LIS LES ANNONCES DANS LES JOURNAUX

### AU CENTRE POUR L'EMPLOI

DEMANDE UN RENDEZ-VOUS POUR QUE L'ON PRÉPARE TON **CV**  
LIS LES OFFRES D'EMPLOI SUR LES PANNEAUX

### TU AS PERDU TON TRAVAIL ? (AU CHÔMAGE ?)

INSCRIS-TOI SUR LES LISTES DE PLACEMENT

POUR RECEVOIR LES **INDEMNITÉS DE CHÔMAGE**



# DEVOIRS DES TRAVAILLEURS

## CONNAÎTRE ET RESPECTER :

➤ TES FONCTIONS (CE QUE TU DOIS FAIRE)



➤ LES HORAIRES DE TRAVAIL



➤ LES RÈGLES SUR LE LIEU DE TRAVAIL

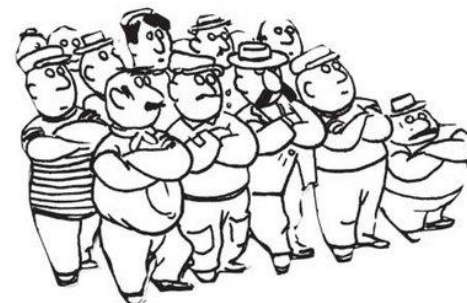


➤ LES RÈGLES DE SÉCURITÉ



# DROITS DES TRAVAILLEURS

- HORAIRES DE TRAVAIL : 40 HEURES PAR SEMAINE  
MAXIMUM 48 HEURES AVEC LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES
- JOURS FERIÉS PAYÉS : 26 JOURS  
OBLIGATOIRES, TU NE PEUX PAS Y RENONCER
- 1 JOUR DE REPOS PAR SEMAINE
- CONGÉS PAYÉS ET NON PAYÉS
- **GRÈVE** : SERT A DÉFENDRE LES DROITS DU TRAVAILLEUR  
LES JOURS DE GRÈVE NE SONT PAS PAYÉS



## POUR LES FEMMES :

- CONGÉ MATERNITÉ OBLIGATOIRE 2 MOIS AVANT  
ET 3 MOIS APRÈS L'ACCOUCHEMENT
- UNE FEMME ENCEINTE ET JUSQU'À LA PREMIÈRE  
ANNÉE DU BÉBÉ NE PEUT PAS ÊTRE LICENCIÉE



# LE SYNDICAT

ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS :  
CGIL, CISL, UIL, CUB, COBAS, UGL...

## SES FONCTIONS

IL CHERCHE À AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU  
TRAVAILLEUR:

- LE SALAIRE
- LES HORAIRES DE TRAVAIL
- LA SÉCURITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL

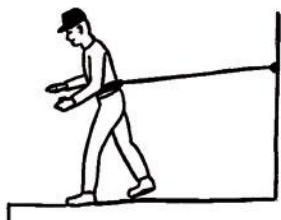


LE SYNDICAT DÉCIDE QUAND FAIRE GRÈVE.

L'INSCRIPTION EST VOLONTAIRE (NON OBLIGATOIRE),

TU DOIS PAYER UNE CARTE À L'ANNÉE.





# SÉCURITÉ



L'EMPLOYEUR DOIT INSCRIRE SES EMPLOYÉS À L'INSTITUT NATIONAL DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL (**INAIL**)

EN CAS D'**ACCIDENT** (ACCIDENT SUR LE LIEU DE TRAVAIL)  
L'EMPLOYEUR DOIT FAIRE UNE DÉCLARATION DANS LES 2 JOURS





# COTISATIONS FISCALES

TAXES QUE LE TRAVAILLEUR PAIE À L'ÉTAT  
AVEC LA DÉCLARATION DE REVENUS

**CU** (CERTIFICATION UNIQUE)

DOCUMENT QUE L'EMPLOYEUR DONNE AU SALARIÉ

ON Y RETROUVE COMBIEN LE SALARIÉ A ÉTÉ PAYÉ  
L'ANNÉE PRÉCÉDENTE ET LES COTISATIONS QU'IL A PAYÉES



LA **DÉCLARATION DE REVENUS** (730, 740, MODÈLE UNIQUE)

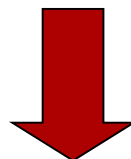
EST OBLIGATOIRE QUAND :

- ✓ TU AS TRAVAILLÉ POUR PLUSIEURS EMPLOYEURS
- ✓ TU AS UN NUMÉRO DE TVA
- ✓ TU ES EMPLOYÉ DE MAISON OU AUXILIAIRE DE VIE



**TU AS**

- DES MEMBRES DE LA FAMILLE À CHARGE
- DES FRAIS MÉDICAUX
- UN CRÉDIT
- DES DÉPENSES DE RESTRUCTURATION  
LOGEMENT
- DES DÉPENSES SCOLAIRES



**FAIS TA DÉCLARATION DE REVENUS POUR PAYER  
MOINS D'IMPÔTS**

POUR AVOIR DES DÉDUCTIONS SUR : LES FACTURES, LA CRÈCHE, L'ÉCOLE, L'UNIVERSITÉ, ETC. IL TE FAUT L'ISEE  
ISEE : DOCUMENT QUI INDIQUE LA SITUATION ÉCONOMIQUE FAMILIALE

**OÙ ALLER ?**

POUR FAIRE TA DÉCLARATION DE REVENUS ET AVOIR L'ISEE, VA AU CENTRE D'ASSISTANCE FISCALE (CAF)

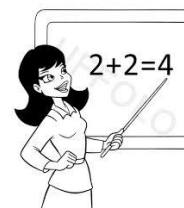


# LES IMPÔTS SERVENT À FINANCER

- LES SOINS DE SANTÉ (MÉDECINS, HÔPITAUX...)



- L'ÉCOLE



- BEAUCOUP DE SERVICES PUBLICS (ROUTES, TRANSPORTS, MUSÉES...)



- LA RETRAITE DES PERSONNES ÂGÉES



- LA PENSION D'INVALIDITÉ



- QUAND TU VAS AU BAR, AU MARCHÉ, AU MAGASIN  
DEMANDE TOUJOURS LE **TICKET DE CAISSE**



- QUAND TU DOIS PAYER LE DOCTEUR, LE MÉCANICIEN, LE PLOMBIER...  
DEMANDE TOUJOURS UNE **FACTURE**



➔ CEUX QUI NE DONNENT PAS DE TICKET DE CAISSE OU DE FACTURE  
NE PAIENT PAS LEURS IMPÔTS

➔ CEUX QUI NE PAIENT PAS LEURS IMPÔTS VOLENT  
L'ARGENT DES CITOYENS

